

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 57 (1931)
Heft: 2

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

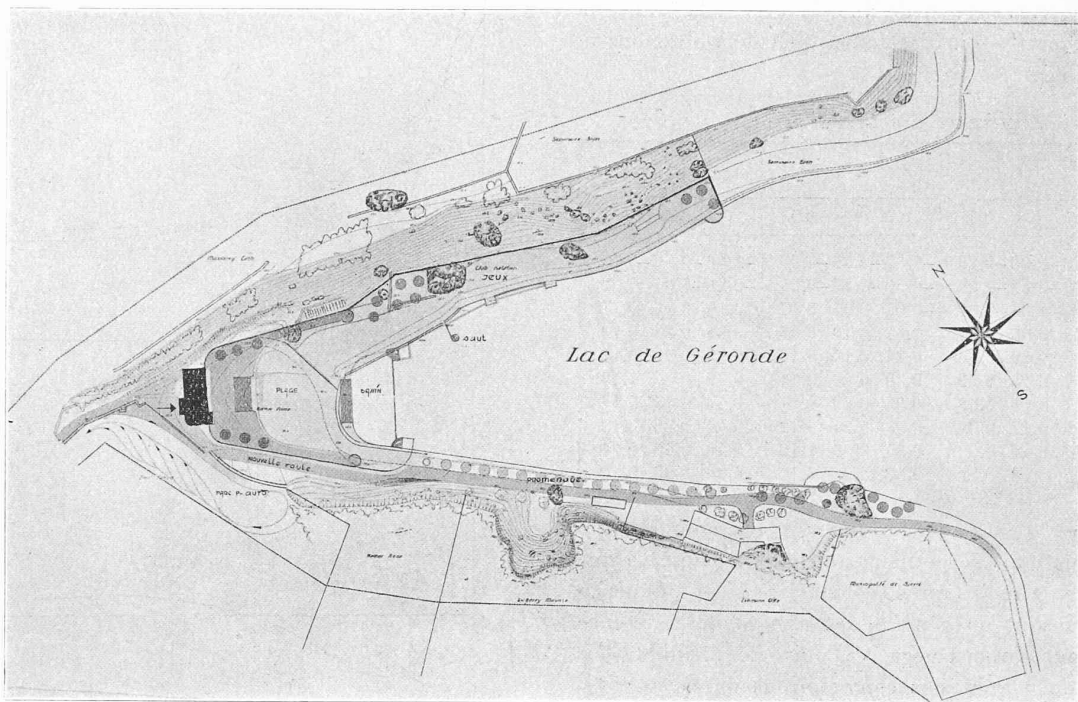
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

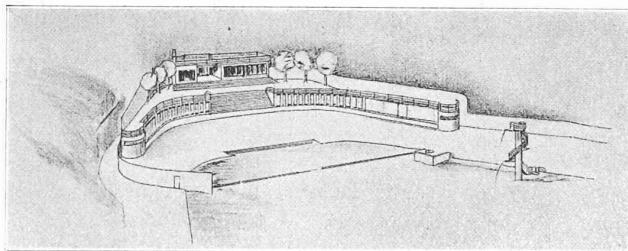
Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCOURS POUR LA PLAGE DE GÉRONDE (SIERRE)



Plan de situation. — Echelle 1 : 2000.



Perspective.

1^{er} prix, projet « De Littore »,
de M. Hans Bieri, architecte,
à La Chaux-de-Fonds.

Concours d'idées pour la Plage de Géronde.¹*Rapport du jury.*

Le jury, réuni à Sierre, le 27 octobre 1930, à l'Hôtel Belle-Vue, constate que 20 projets sont parvenus en temps voulu. Après un examen d'ensemble, le Jury se rend au Lac de Géronde. Cette visite terminée, il reprend ses opérations et procède à l'élimination de 16 projets.

Restent en présence quatre projets :

1. « Suzanne ». 2. « De Littore ». 3. « Zinal ». 4. « Pad ».

D'une manière générale le concours présente deux tendances générales : Pour la première, les installations balnéaires ont été placées essentiellement sur la rive nord du lac. Pour la seconde, ces installations sont projetées dans l'axe de l'extrémité nord-ouest du lac.

Cette dernière solution semble au Jury offrir des avantages au point de vue pittoresque et pour l'extension des installations futures.

Après un examen minutieux de ces quatre projets et après

¹ Voir programme, *Bulletin technique* du 9 août 1930, page 200 et résultats, *Bulletin technique* du 15 novembre 1930, page 284.

avoir constaté qu'aucun d'eux ne présente une solution pouvant s'exécuter, le Jury les classe de la manière suivante :

1. *De Littore*. — Ce projet correspond le mieux aux avantages énoncés ci-haut d'une installation dans l'axe du lac. Il lui attribue un 1^{er} prix de 500 francs. (*A suivre.*)

Le mouvement architectural, technique et industriel.**ARGOVIE**

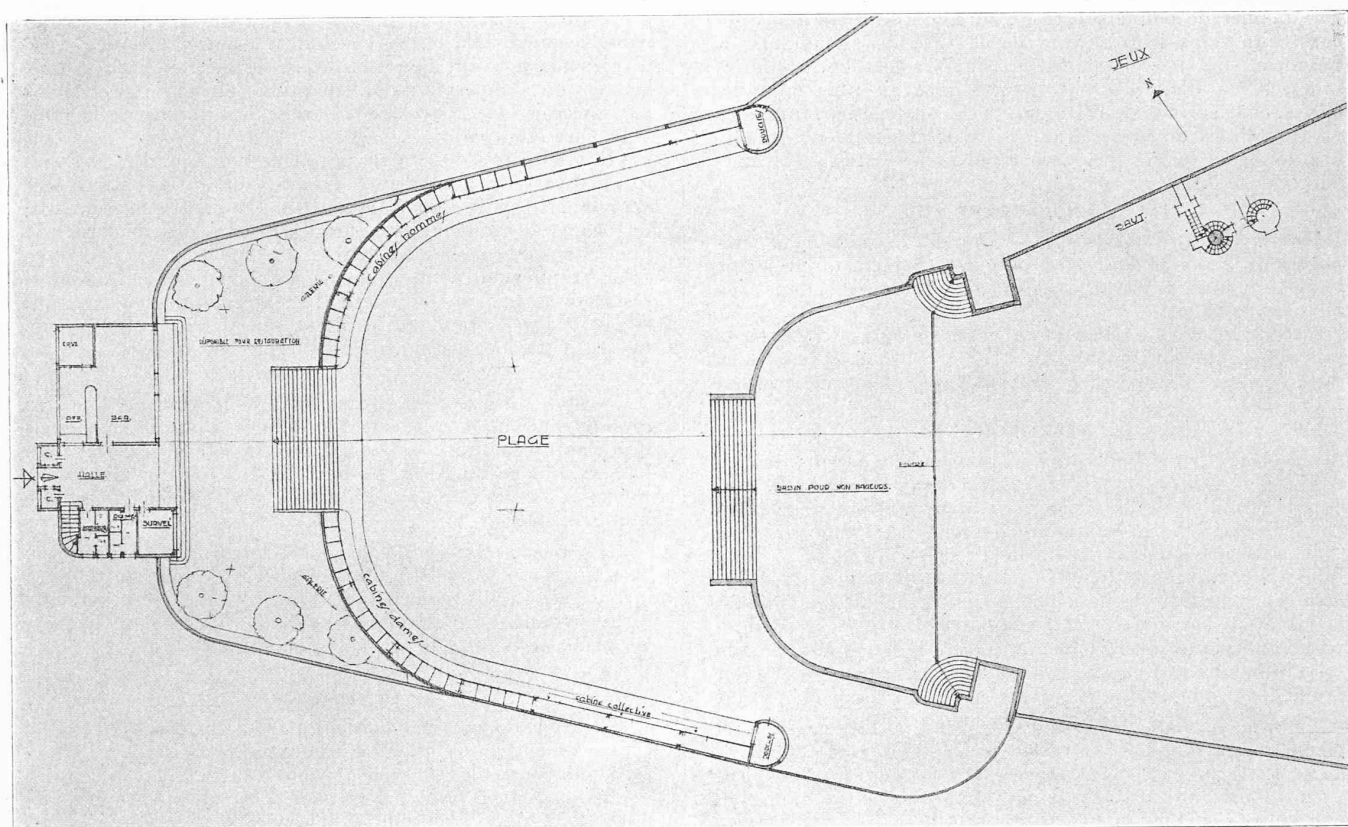
A la recherche de sables aurifères. On annonce que des ingénieurs de Zurich sont arrivés à Brugg afin d'y entreprendre des études et des essais d'extraction d'or, dans la région d'Umiker, près de Brugg.

Il y a un demi-siècle environ, on avait découvert à cet endroit trois couches de sable contenant de l'or. Etant donné les progrès de la technique, on espère qu'aujourd'hui l'extraction du « fabuleux métal » pourra être profitable, ce qu'elle n'était pas jadis.

BALE

Le trafic du port de Bâle en décembre écoulé. Il a été de 56 674 tonnes, supérieur de 10 000 tonnes à celui du mois de

CONCOURS POUR LA PLAGE DE GÉRONDE (SIERRE)



Plan de distribution. — Echelle 1 : 500
1^{er} prix : projet de M. Hans Bieri.

décembre 1929. Le trafic total de 1930 s'élève à 1 097 141 tonnes, chiffre jamais atteint (en 1929 : 618 590 tonnes). Alors qu'en 1921 on avait compté, comme arrivages dans le port de Bâle deux vapeurs et deux chalands, en 1930 on compta 373 vapeurs, 3654 chalands et 45 bateaux de marchandises. Ces chiffres sont plus éloquents que n'importe quel commentaire !

BERNE

La nouvelle route de Pierre-Pertuis. Un grand mouvement d'opinion se dessine dans le Jura bernois pour tenter d'obtenir des pouvoirs publics la construction d'une nouvelle route à Pierre-Pertuis, passage qui, comme on le sait, relie géographiquement le Jura bernois à l'ancien canton de Berne et à la Suisse romande. On considère que la nouvelle route, en faveur de laquelle la députation jurassienne aux Chambres fédérales interviendra, répond non seulement à un besoin impérieux des usagers de la route, mais serait fort utile au point de vue de la défense nationale.

Travaux des C. F. F. On mande de Delémont que les importants travaux que les C. F. F. se proposent d'effectuer dans la région seront bientôt entrepris. Il s'agit de la construction du passage sous-voie près des Rondez et de celle de la double voie de Courrendlin à Choindenz.

NEUCHÂTEL

L'électrification du Jura neuchâtelois. On apprend de Neuchâtel que les essais de traction électrique sur la ligne du Jura neuchâtelois auront lieu dès le mois de septembre. La traction électrique sera chose réalisée à partir du 4 octobre, date de la mise en vigueur de l'horaire d'hiver.

La première tranche des travaux pour l'électrification de la ligne Neuchâtel—La Chaux-de-Fonds—Le Locle (coût : environ 200 000 fr.) sera adjugée prochainement.

VALAIS

Un nouveau lac alpestre. On annonce de Bourg-Saint-Pierre que des travaux de sondages ont été exécutés dernièrement dans le voisinage de la Cantine de Proz. On étudie la possibilité de construire un barrage et de créer un lac alpestre afin d'obtenir ainsi de nouvelles forces hydrauliques.

Le lac artificiel envisagé inonderait la petite plaine de Proz et serait principalement alimenté par les eaux du torrent de Valsorey amenées en conduite souterraine.

La route internationale du Grand-Saint-Bernard devrait être déplacée.

VAUD

La main-d'œuvre étrangère et l'industrie du bâtiment. L'importante question de la main-d'œuvre étrangère nécessaire à l'industrie du bâtiment a été discutée à Lausanne, sur l'initiative de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail. M. Paul Rosset, président de la commission de surveillance de l'Office cantonal de placement, présidait.

A la suite de la discussion, la formule suivante a été votée à l'unanimité :

« Les prolongations de séjour pour les maçons saisonniers sont admises dans la mesure où ces saisonniers ne pourront pas être remplacés par des maçons suisses ou étrangers régulièrement domiciliés en Suisse, et sous réserve de révocation en tout temps.

» Sous ces conditions et en tenant compte naturellement des circonstances atmosphériques, les prolongations indispensables seront accordées pour l'hiver en cours.

» D'autre part, les demandes d'entrée des maçons saisonniers pour la campagne de 1931 seront autorisées pour neuf mois, du 1^{er} mars au 30 novembre. »